

67-03-2022

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi **le 7e jour de mars 2022**, à 19h30, à Saint-Camille-de-Lellis.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es) :

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Aline Alain
Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #4 - Claude Beaudoin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot
Siège #6 - Jennylee Boutin

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de Mme Rachel Goupil mairesse.

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Nicole Mathieu, assiste également à cette séance.

68-03-2022

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME ALINE ALAIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour de la réunion du 7 mars 2022 tel que lu et présenté.

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Résolution, adoption du procès-verbal du 7 février 2022
- 4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES
 - 5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 03-22
 - 5.2 - Résolution, adoption du plan d'architecture du parc des loisirs
 - 5.3 - Résolution, modification du devis d'appel d'offres pour les travaux de réfection de la rue de la Fabrique
 - 5.4 - Résolution, participation au congrès de la ADMQ en juin 2022
 - 5.5 - Résolution, nomination d'un représentant de la municipalité sur le comité Avenir de l'église
 - 5.6 - Résolution, fermeture partielle du bureau de poste les après-midi
 - 5.7 - Rapport des réalisations de l'année 2021
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE
- 7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT
 - 7.1 - Résolution, autorisation à signer le protocole d'entente dans le cadre du programme PAVL
 - 7.2 - Résolution, modification de la programmation de la TECQ 2022

- 7.3 - Résolution, adoption du protocole de visibilité dans le cadre du programme d'aide financière dans le cadre du Volet Soutien du (PAVL)
- 7.4 - Résolution, devis d'appel d'offres pour l'achat d'un tracteur
- 7.5 - Résolution, appel d'offres pour l'achat de gravier pour la saison 2022
- 8 - LÉGISLATION
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
 - 9.1 - Résolution, adoption des états financiers de la régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE)
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 10.1 - Résolution, demande de soutien à la MRC des Etchemins pour le projet de forêt communautaire
 - 10.2 - Résolution, nomination des officiers en bâtiments et en environnement à la MRC des Etchemins
 - 10.3 - Résolution, municipalisation de la "rue Labrecque" à Saint-Camille-de-Lellis
- 11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
 - 11.1 - Résolution, adoption de la programmation de la semaine de relâche
 - 11.2 - Résolution, projet d'achat de rampes de Skate-parc avec la Municipalité de Sainte-Justine
 - 11.3 - Résolution, camp de lecture Kialulira, saison estivale 2022
 - 11.4 - Résolution, service de garde durant l'été pour le terrain de jeux unifié 2022
 - 11.5 - Résolution, adoption du rapport financier 2021 du terrain de jeux unifié
- 12 - CORRESPONDANCE
 - 12.1 - Lettre M. Hugo Lavallée, Villages-Relais
 - 12.2 - Dépôt du rapport budgétaire pour fin février 2022
 - 12.3 - Lettre de remerciements, M. Rock Maurice pour l'ouverture du rang Saint-Joseph
 - 12.4 - Lettre relativement à l'octroi d'une subvention pour le projet: "bancs de la bienveillance"
- 13 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DE LA MAIRESSE
- 14 - VARIA
 - 14.1 - Liste des inventaires des stocks en date du 31 décembre 2021
 - 14.2 - Résolution, loterie pour le financement de notre service de garde
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

69-03-2022

3.1 - Résolution, adoption du procès-verbal du 7 février 2022

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, que les élus présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 7 février 2022 soit adopté et signé tel que modifié.

ADOPTÉE,

4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

-Le calendrier de formation sera envoyé aux élus pour s'inscrire à la formation éthique et déontologie des élus municipaux. Cette formation se fera par visioconférence par zoom.

5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

70-03-2022

5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 03-22

ATTENDU QUE : la liste des comptes numéro 03-2022 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 7e jour de mars 2022* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de : **213 264,04\$**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste 03-22 telle que présentée. Le total des comptes pour **MARS 2022 s'élève à: 213 264.04\$.**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 03-2022.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nicole Mathieu, greffière-trésorière & directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois **de MARS 2022.**

Nicole Mathieu, greffière-trésorière & directrice générale

71-03-2022

5.2 - Résolution, adoption du plan d'architecture du parc des loisirs

ATTENDU QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec;

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu la copie préliminaire du plan d'architecture et les recommandations du comité Coeur Villageois ainsi que le conseil municipal et ces recommandations seront envoyés à l'architecte;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME JENNYLEE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE: Le Conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis adopte le plan préliminaire d'architecture du parc des loisirs, avec les recommandations du comité Coeur Villageois et du conseil municipal.

QUE l'architecte paysagiste fasse les petites corrections demandées par le comité Coeur Villageois et le conseil municipal et qu'elle dépose au conseil le plan corrigé.

ADOPTÉE,

72-03-2022

5.3 - Résolution, modification du devis d'appel d'offres pour les travaux de réfection de la rue de la Fabrique

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec et peut procéder de gré à gré pour tout contrat en bas de 25,000\$;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut procéder de gré à gré pour le contrat de services professionnels avec un ingénieur pour ajuster le devis d'appel d'offres et pour préparer les documents d'appel d'offres pour le projet de réfection de la rue de la Fabrique, à partir de la voie ferrée.

CONSIDÉRANT QUE la Compagnie Stantec Experts-conseils a déposé une offre de services professionnels qui se chiffre à 1,400\$ (avant taxes) et que le conseil s'en déclare satisfait;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE: La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis procède de gré à gré pour l'octroi du contrat de services professionnels pour l'ajustement du devis d'appel d'offres et pour préparer les documents d'appel d'offres pour le projet de réfection de la rue de la Fabrique, à partir de la voie ferrée.

QUE le prix pour les services professionnels se chiffre à 1400\$ (avant taxes), le tout tel que décrit à l'offre de services déposée le 3 mars 2022 qui servira de contrat entre les parties.

ADOPTÉE,

73-03-2022

5.4 - Résolution, participation au congrès de la ADMQ en juin 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille autorise la directrice générale, Madame Nicole Mathieu, à participer au congrès des directeurs municipaux du Québec, qui se tiendra cette année, les 15, 16 et 17 juin 2022, au Centre des congrès de Québec. Le coût d'inscription au congrès : 539.00\$ (taxes en sus).

QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis paye tous les frais relatifs au congrès (chambre, repas, frais de déplacement).

ADOPTÉE,

74-03-2022

5.5 - Résolution, nomination d'un représentant de la municipalité sur le comité Avenir de l'église

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis et la Fabrique de Sainte-Kateri Tekakwitha sont les deux instances décisionnelles relativement à l'avenir de l'église de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT qu'un comité a été formé par la Fabrique de Sainte-Kateri Tekakwitha et qu'il y a lieu de nommer un conseiller municipal sur ce comité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut nommer à ce poste M. Jacques Audet à titre de représentant municipal et que celui-ci accepte cette responsabilité;

PAR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis nomme M. Jacques Audet, conseiller municipal, à titre de représentant sur le comité de l'avenir de l'église.

ADOPTÉE,

75-03-2022

5.6 - Résolution, fermeture partielle du bureau de poste les après-midi

CONSIDÉRANT que le bureau de poste offre des services essentiels dans la communauté;

CONSIDÉRANT que la fermeture du bureau de poste les après-midi réduit de moitié les heures de service aux citoyens;

CONSIDÉRANT que les inconvénients pour la communauté, les commerces et les services publics sont considérables et exagérés;

PAR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, QUE le conseil municipal de Saint-Camille demande au bureau régional de la Société Canadienne des Postes de trouver une solution à la fermeture partielle du bureau de poste de Saint-Camille-de-Lellis les après-midi;

QUE le conseil municipal demande une rencontre avec le directeur du bureau régional de la Société Canadienne des Postes dans un délai rapproché.

ADOPTÉE,

5.7 - Rapport des réalisations de l'année 2021

La directrice générale fait le dépôt de la liste des réalisations pour chacun des secteurs d'activité pour 2021. Point d'information!

6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE

Aucun point !

7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

76-03-2022

7.1 - Résolution, autorisation à signer le protocole d'entente dans le cadre du programme PAVL

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis autorise la mairesse, Madame Rachel Goupil, et la directrice générale, Madame Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis :

Dans le cadre de la présente Convention d'aide financière pour le volet: Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ADOPTÉE,

77-03-2022

7.2 - Résolution, modification de la programmation de la TECQ 2022

ATTENDU QUE:

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE:

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute

responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no.02 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no. 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés réalistes et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE,

78-03-2022

7.3 - Résolution, adoption du protocole de visibilité dans le cadre du programme d'aide financière dans le cadre du Volet Soutien du (PAVL)

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME ALINE ALAIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis :

Dans le cadre de la présente Convention, le Bénéficiaire s'engage à :

1° à moins d'une autorisation écrite du **Ministre**, garder le montant de l'aide financière octroyée confidentiel tant qu'il n'est pas annoncé publiquement par le **Ministre** ou la personne qui le représente ou par voie de communiqué de presse, à l'exception de l'information diffusée lors :

- a. d'appels d'offres;
- b. de séances du conseil du Bénéficiaire.

2° accepter que le **Ministre** ou la personne qui le représente puisse publier ou annoncer publiquement les éléments importants du projet et de l'aide financière, notamment la nature du projet, son emplacement, son coût estimé, le montant de l'aide financière et les autres bénéfices escomptés à la suite de la réalisation du projet;

3° informer le **Ministre** de sa volonté de tenir toute activité publique concernant le Projet (conférence, communiqué, inauguration officielle, pelletée de terre, etc.) au moins quinze (15) jours ouvrables avant la tenue de l'activité, à l'adresse de la Direction générale des communications du ministère des Transports, ci-après la DGcom : visibilite@transport.gouv.qc.ca et à obtenir l'autorisation du **Ministre** de divulguer le montant de l'aide financière octroyée, le cas échéant;

4° informer le **Ministre**, de sa volonté de produire tout outil de communication (panneau, page Web, publication Facebook, etc.) lié au projet concernant l'aide financière et y inclure, lorsque cela est possible, la mention suivante : « Ce projet est réalisé grâce au Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports du Québec », à obtenir l'autorisation du **Ministre** de divulguer le montant de l'aide financière octroyée, le cas échéant;

5° respecter le Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec (<https://www.piv.gouv.qc.ca/normes-graphiques/>) et les spécifications techniques fournies par la DGcom s'il y a lieu;

6° faire approuver par la DGcom, les éléments de visibilité où il est fait mention du ministère des Transports avant leur diffusion (nom du ministère des Transports ou signature gouvernementale), et ce, dans un délai minimum de quinze (15) jours ouvrables avant leur production ou leur utilisation;

7° détruire, après utilisation, l'ensemble des éléments visuels (logo, photo du Ministre) fournis par le **Ministre**.

ADOPTÉE,

79-03-2022

7.4 - Résolution, devis d'appel d'offres pour l'achat d'un tracteur

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis doit remplacer son souffleur Trackless acheté usagé en 2012, car celui-ci nécessite plusieurs réparations qui se chiffrent à un minimum de 15,000\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a décidé de remplacer cet équipement par un tracteur d'une dimension de 48 pouces et les équipements requis. Le tracteur servira au déneigement des trottoirs, à l'élargissement des rues et, durant l'été, pour l'arrosage des fleurs ainsi que pour différents travaux de jardinage;

CONSIDÉRANT QUE nous devons précéder par appel d'offres public et que nous devons faire la rédaction d'un devis d'appel d'offres;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

PRÉSENTS QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis mandate la directrice générale, Madame Nicole Mathieu, à préparer un devis d'appel d'offres pour l'achat d'un tracteur de 48 pouces ainsi que les équipements;

QUE ledit devis soit soumis au conseil municipal pour approbation lors d'une prochaine séance de travail.

ADOPTÉE

80-03-2022

7.5 - Résolution, appel d'offres pour l'achat de gravier pour la saison 2022

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Camille veut procéder par appel d'offres sur invitation pour l'achat de gravier pour la saison estivale 2022, le tout selon le devis d'appel d'offres sur invitation préparé par M. Éric Prévost, officier municipal et Mme Nicole Mathieu directrice générale;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

(ÈRES) QUE La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis procède par appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux soumissionnaires pour l'achat du gravier pour la saison 2022, le tout selon le devis préparé par M. Éric Prévost, Officier municipal et Mme Nicole Mathieu, directrice générale

QUE les soumissionnaires auront jusqu'au 25 avril 2022 à 14h pour déposer leur offre sous enveloppe cachetée à la Municipalité de Saint-Camille par la poste.

ADOPTÉE,

8 - LÉGISLATION

Aucun point.

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

81-03-2022

9.1 - Résolution, adoption des états financiers de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE)

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME JENNYLEE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte les états financiers de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) pour l'année financière 2021, tels que présentés.

-Total des charges pour 2019: -(354,523\$)

-Total des revenus pour 2019: +342,131\$

-Déficit de l'exercice avant amortissement: -(12,392\$)

-Immobilisation, amortissement: + 57,000\$

-Remboursement de la dette: - (9,144\$)

-Surplus réservé: + 22,695\$

-Autres éléments de conciliation: + 7,567\$

Excédent de l'exercice 2021: 38,841\$

ADOPTÉE,

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

82-03-2022

10.1 - Résolution, demande de soutien à la MRC des Etchemins pour le projet de forêt communautaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut évaluer le potentiel touristique de la forêt ancienne, des écosystèmes exceptionnels et des aires protégées sur les terres publiques, sur le territoire de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis, dans son plan de forêt communautaire déposé en 2013, avait comme objectif d'exploiter les potentiels récréotouristiques, la mise en valeur récréotouristique, d'offrir la possibilité d'observer certaines espèces fauniques et de découvrir des habitats particuliers et d'offrir des activités organisées de randonnée et de la villégiature légère;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a tenu une rencontre à laquelle participait M. Mathieu Turcotte et M. David Bisier de la MRC des Etchemins pour discuter du dossier de forêt communautaire à Saint-Camille et que suite à cette rencontre, il y a lieu de demander à la MRC des Etchemins de mandater M. Mathieu Turcotte, aménagiste, M. David Bisier, géomaticien et Mme Sarah Corriveau, ingénieure forestière, pour participer à une visite des lieux en juin prochain, afin d'évaluer le potentiel touristique de la forêt ancienne, des écosystèmes exceptionnels et des aires protégées sur les terres publiques;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal de Saint-Camille demande du soutien à la MRC des Etchemins, et de mandater M. Mathieu Turcotte, M. David Bisier et Mme Sarah Corriveau pour organiser une visite de la forêt ancienne de Saint-Camille sur les terres publiques, qui se tiendra en juin prochain, pour évaluer son potentiel récréotouristique.

ADOPTÉE,

83-03-2022

10.2 - Résolution, nomination des officiers en bâtiments et en environnement à la MRC des Etchemins

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis est partie prenante de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la susdite entente (article 3.2), la municipalité a l'obligation de nommer les fonctionnaires chargés de l'application de leurs réglementations;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'engagement d'une officière par la MRC, il y a lieu de procéder aux nominations par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement, à titre d'officière en bâtiment et en environnement, est effectif dès maintenant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis nomme madame Annie Venables, en plus de mesdames Sarah Corriveau, Émilie Bédard, Lise Buteau et monsieur Serge Paquet, à titre d'officiers municipaux en bâtiments et en environnement.

QUE par ces nominations, ces personnes agiront à titre de fonctionnaires responsables de l'application des règlements d'urbanisme et des règlements découlant de la Loi sur la Qualité de l'Environnement applicables par la municipalité.

ADOPTÉE,

84-03-2022

10.3 - Résolution, municipalisation de la "rue Labrecque" à Saint-Camille-de-Lellis

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a construit une rue de contournement sur le lot 6 379 367 et que cette rue n'a pas encore été municipalisée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis souhaite municipaliser cette rue sous le nom de: "rue Labrecque" et doit envoyer cette demande à la Commission de Toponymie du Québec afin qu'elle soit enregistrée comme telle;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis municipalise la "rue Labrecque" située sur le lot 6 379 367;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale, Madame Nicole Mathieu, à formuler une demande auprès de la Commission de Toponymie du Québec pour que la rue Labrecque y soit inscrite légalement;

ADOPTÉE,

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

85-03-2022

11.1 - Résolution, adoption de la programmation de la semaine de relâche

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut tenir une semaine de relâche;

CONSIDÉRANT qu'un comité de loisirs s'est occupé de monter la programmation pour cette semaine;

CONSIDÉRANT qu'il y aura des dépenses à payer pour la tenue de ces activités;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, QUE le conseil municipal accepte la programmation de la semaine de relâche et accepte de payer tous les frais relatifs à cette activité;

QUE la programmation de cette semaine fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE,

86-03-2022

11.2 - Résolution, projet d'achat de rampes de Skate-parc avec la Municipalité de Sainte-Justine

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis souhaite aménager une aire de planche à roulettes au terrain des loisirs et accepte de présenter le projet dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une proposition de la part de la municipalité de Sainte-Justine à l'effet d'acquérir deux (2) modules de parc de planche à roulettes neuf (non peint) construit l'an dernier au prix coûtant de 5 640\$ (avant taxes puisque les taxes ont déjà été récupérées par ladite municipalité);

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Goudreau et Goudreau de Sainte-Justine offre gracieusement de commanditer les travaux de peinture des modules;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME ALINE ALAIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis présente le projet: « AMÉNAGEMENT D'UN SKATE-PARK » au Comité technique de la ruralité dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants 2022 de la MRC des Etchemins;

QUE le financement du projet se fasse de la façon suivante :

- Un montant correspondant à 80% du projet, c'est-à-dire 5 600 \$ est pris à même les enveloppes budgétaires de la politique de soutien aux projets structurants de la MRC des Etchemins dédiées à la municipalité de Saint-Camille pour 2022
- Un montant correspondant à 20% du projet, soit une somme 1 400 \$ est établi comme étant la part du milieu et elle est assumée par la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis et l'entreprise Goudreau et Goudreau de Sainte-Justine.

QUE l'on autorise la mairesse, Madame Rachel Goupil, et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis tous les documents relatifs au projet.

ADOPTÉE

87-03-2022

11.3 - Résolution, camp de lecture Kialulira, saison estivale 2022

CONSIDÉRANT QUE nous avons l'opportunité de présenter un camp de lecture en période estivale pour agir sur un enjeu important, soit la glissade des acquis pour les élèves du préscolaire et du début du primaire;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche du personnel contractuel qualifié sera nécessaire pour soutenir les activités et que les locaux municipaux et/ou scolaires de notre territoire seront sollicités;

CONSIDÉRANT QU'UNE subvention de l'organisme PRÉCA (Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches) comblera tous les salaires et l'achat du matériel liés à l'organisation du camp;

CONSIDÉRANT QUE la Table jeunesse des Etchemins soutient l'organisation des camps dans la MRC des Etchemins et donne un soutien à l'organisation par le processus d'embauche du personnel et le suivi des activités;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accueille le camp KIALULIRA pour l'édition de 2022 du 15 au 19 août 2022, paie les salaires pour l'embauche des ressources nécessaires et couvre en responsabilités civile et matérielle les activités pour la durée du camp. Les salaires seront remboursés à 100 %.

QUE Mme Émilie Goudreault-Veillette, chargée de projets pour la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis, soit mandatée pour le suivi des démarches avec le comité organisateur qui inclut les intervenants des milieux scolaire et municipal.

ADOPTÉE,

88-03-2022

11.4 - Résolution, service de garde durant l'été pour le terrain de jeux unifié 2022

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis va tenir encore cette année un terrain de jeux unifié;

CONSIDÉRANT que pour l'édition 2021, la municipalité avait organisé un service de garde estival et que ce service a été grandement apprécié des parents;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut déposer un projet dans le cadre du Programme de Soutien aux Projets Structurants (PSPS) de la MRC des Etchemins pour financer ce projet;

PAR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JENNYLEE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis autorise la directrice générale, Madame Nicole Mathieu, à présenter une demande, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille, dans le cadre du Programme de Soutien aux Projets Structurants (PSPS) de la MRC des Etchemins;

QUE le conseil municipal accepte de payer la participation financière se rattachant à cette demande.

ADOPTÉE,

89-03-2022

11.5 - Résolution, adoption du rapport financier 2021 du terrain de jeux unifié

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a participé pour une huitième année au terrain jeux unifié avec Saint-Magloire et Sainte-Sabine;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut diversifier son offre de loisirs à Saint-Camille-de-Lellis durant l'été pour le terrain de jeux unifié.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille adopte le rapport annuel du terrain de jeux unifié 2021.

Une copie du rapport est jointe en annexe de cette résolution;

ADOPTÉE

12 - CORRESPONDANCE

12.1 - Lettre M. Hugo Lavallée, Villages-Relais

Lecture est faite d'une lettre que la municipalité a envoyée à M. Hugo Lavallée du MTQ pour notre dossier Villages-Relais. Point d'information!

12.2 - Dépôt du rapport budgétaire pour fin février 2022

La directrice générale dépose le rapport de suivi budgétaire en date du 28 février 2022. Point d'information !

12.3 - Lettre de remerciements, M. Rock Maurice pour l'ouverture du rang Saint-Joseph

Lecture est faite d'une lettre de remerciements de M. Rock Maurice relativement à l'ouverture sporadique du rang Saint-Joseph, à partir de la route 281. Point d'information!

12.4 - Lettre relativement à l'octroi d'une subvention pour le projet: "bancs de la bienveillance"

Lecture est faite d'une confirmation de la subvention d'une somme de 1350\$ pour le projet en résilience communautaire: "banc de la bienveillance".

13 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DE LA MAIRESSE

-Bibliothèque: Le comité de la bibliothèque a une nouvelle représentante, Madame Aline Alain, nous allons inviter le comité de la bibliothèque à communiquer avec elle pour les prochaines rencontres.

-Hygiène du milieu: La mairesse indique qu'en 2021, nous réaliser les tests de coloration pour les raccords inversés, et qu'un rapport a été produit, il est mentionné que d'ici la fin avril des lettres seront envoyés aux personnes visées par le rapport.

-Logement social (OMH): Il n'y a pas eu de rencontre encore avec l'OMH, M. Jocelyn Pouliot nous tiendra informé.

-Régie des incendies: Une rencontre de la régie s'est tenue et durant cette rencontre, il a été question d'explorer la possibilité de faire un vidéo promotionnel pour inviter les gens à se joindre à la bridade.

-Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean: Une rencontre a eu lieu avec M. Guillaume Chrétien, directeur de l'OBV, avec la présence de M. Mathieu Turcotte, aménagiste et responsable des cours d'eau à la MRC des

Etchemin relativement à la rivière Daaquam et à la problématique d'inondation printanière à Saint-Juste qui selon M. Chrétien serait en lien avec le redressement qui a été fait au début des années 60. A ce sujet, une étude devrait être réalisée par des scientifiques et M. Mathieu Turcotte va s'occuper de suivre ce dossier et il participera à des rencontres en ce sens.

-Mairesse: Mme Rachel Goupil indique qu'elle a assisté à la séance régulière du conseil des maires de la MRC des Etchemins, à une réunion de travail du conseil des maires de la MRC des Etchemins. Également à la réunion de la Régie des incendies, au Comité Culturel de la MRC des Etchemins, à une rencontre avec la députée de Bellechasse, Mme Stéphanie Lachance, à la rencontre avec le comité coeur Villageois pour discuter du plan d'architecte pour l'aménagement du parc. Aussi, elle a assisté à la rencontre avec la directrice de l'école, Mme Nathalie Lessard, à une rencontre avec la Fabrique Sainte-Keteri Tekakwitha, elle a aussi participé à l'émission du matin à radio-Bellechasse. Enfin, à la réunion de travail du conseil municipal, et à la séance régulière du conseil municipal. Elle fait un résumé de ces rencontres.

14 - VARIA

90-03-2022

14.1 - Liste des inventaires des stocks en date du 31 décembre 2021

La directrice fait le dépôt de la liste des inventaires des stocks en date du 31 décembre 2021. Point d'information!

91-03-2022

14.2 - Résolution, loterie pour le financement de notre service de garde

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE la directrice générale soit autorisée à agir comme personne-ressource pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis pour la demande de licence de tirage pour l'activité de moitié-moitié auprès de la Régie des alcools, des courses et de jeux.

QUE cette activité de moitié-moitié est pour financier le service de garde 2022-2023 de l'école Arc-en-Ciel.

ADOPTÉE,

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions de l'assistance;

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Aline Aline propose la levée de l'assemblée à 21h30;

Rachel Goupil, mairesse

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE